

Il est convenu entre :  
Monsieur ou Madame  
demeurant à

raison sociale

et l'association Taos ayant son siège social à Les vignes du château 46320 Brengues représentée par sa présidente Nathalie Garcia d'autre part :

**Objet :**

Mise à disposition de locaux à titre gracieux pour entreposer les cabas de mon cabas fermier durant une journée par semaine, et un engagement bénévole afin de recevoir les coopérateurs venant chercher leur cabas entre 16 h 30 et 19 h.

**Durée :**

La durée de cette convention est de 1 an renouvelable par tacite reconduction.  
Toute partie peut mettre fin à cette convention par information consensuelle et notifiée par courrier même électronique ou par lettre recommandé avec accusé de réception en cas de litige.

**Usage :**

La présence d'une personne pour recevoir la livraison à un horaire convenu par avance est nécessaire.  
Le locale devra être propre et la présence d'une personne nécessaire entre 16h30 et 19 h, pour l'accueil des coopérateurs.  
Une enveloppe pré-timbrée à l'adresse de mon cabas fermier permettra d'envoyer les éventuels chèques de paiement des cabas par les consommateurs.

Mon cabas fermier fournira un conteneur isotherme et des plaques eutectiques pour conserver la chaîne du froid.

**Responsabilités**

Le propriétaire ou exploitant du point relais sont déchargés de toutes responsabilités en cas de problèmes et contrôles sanitaires, des services de fraude, des réclamations consommateurs liées au process ou aux produits. Mon cabas fermier est seul interlocuteur et responsable de toute l'exploitation du système.

Fait en deux exemplaires

Brengues le

Représentant du  
Point Relais de :  
Nom Prénom

Mme Garcia  
présidente